



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Bureau du 11 mars 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Modification du marché N°180005DI- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation et le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques des équipements communautaires (Avenant N°2)**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGIO, Julien MORGANTI, Serena BATTESTINI.

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Volants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Modification du marché N°180005DI - Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation et le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques des équipements communautaires (Avenant N°2)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 139 et 140 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016 qui délègue compétence au Bureau pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

Vu la délibération du 2 juillet 2018 par laquelle le Bureau de la CAB a attribué un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques des équipements communautaires » à la SARL « SAGE Services Energie » ;

Vu le marché n°180005DI notifié le 06 juillet 2018 à la SARL « SAGE Services Energie », pour un montant hors taxe de 40 224,50 € ;

Vu la modification N°1 au marché d'un montant de 600 € HT, consistant à la réalisation de deux demi-journées complémentaires de prestation pour la passation des équipements entre l'ancien et le nouvel exploitant ;

Considérant la nécessité de sécuriser la sortie de l'ancien marché en confiant au prestataire dans le cadre de sa mission d'Assistant à Maitrise d'ouvrage la sortie et l'établissement du décompte des prestations de type P3 ;

Considérant qu'il convient d'intégrer au marché par voie d'avenant, cette prestation complémentaire ;

Considérant que cette modification engendre une incidence financière hors taxe sur le montant total du marché de 1 200 € ;

Considérant que l'ensemble des modifications du marché s'élèvent à 1 800 € HT soit une augmentation de 4,5% du marché initial ;

Considérant qu'il est proposé de conclure un avenant N°2 au marché n°1780005DI afin de contractualiser cette modification ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 11 mars 2019

**OBJET : Modification du marché N°180005DI- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation et le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques des équipements communautaires (Avenant N°2)**

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La modification N°2 du marché 180005DI, consistant à la réalisation d'une mission de négociation pour la sortie de l'ancien marché d'exploitation des installations de traitement de l'air et de l'eau des bâtiments de la Communauté ;

**DIT**

-Que cette modification engendre une incidence financière sur le montant total du marché ;

- Montant total du marché initial : 40 224,50 € HT
- Montant de la modification N°2 : 1 200 ,00 € HT
- Montant total des modifications : 1 800,00€ HT soit 4.5% d'augmentation
  
- Nouveau montant du marché : 42 024,50 € HT

-Que les crédits sont inscrits au Budget ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°180005DI ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **15 MARS 2019**  
et publication ou notification  
du **15 MARS 2019**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOCIMAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**